

Recu en préfecture le 31/03/2021



# **EXTRAIT DU REGISTRE**

## DES DELIBERATIONS DU COMITE S ID: 070-257002584-20210329-2021\_18-DE NDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE

# **DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

#### SEANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 19 mars 2021 Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt et un, le vingt-neuf mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

#### Etaient présents physiquement :

Isabelle ARNOULD, Pierre DESPOULAIN, Solange STAUB

### Etaient présents en visio-conférence :

Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Eric FLEURY, Guillaume GERMAIN, Arnaud GRANDJEAN, Sophie LARUE BOLIS, Dominique PERILLOUX, Nicolas PLANCHON, Hervé PULICANI, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Isabelle SCHNEIDER, Michel TOURNIER.

#### Pouvoirs:

Nadine BATHELOT à Pierre DESPOULAIN Martine BAVARD à Arnaud GRANDJEAN Corinne BONNARD à Hervé PULICANI Martine PEQUIGNOT à Solange STAUB

#### **Etaient excusés:**

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Bruno MACHARD, Christiane OUDOT, Didier PIERRE, Bertrand REZARD,

## Délibération 2021-18 portant création d'un poste permanent d'AEAP 1ère et 2ème classe discipline piano - Formation musicale - accompagnement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires; Vu

la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction Vu publique territoriale et notamment l'article 34.

Vu le budget de l'Ecole départementale de musique;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'Ecole départementale de musique;

CONSIDERANT le poste vacant d'enseignant de piano accompagnement et formation musicale actuellement dans le grade d'Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 1ère classe,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir également ce poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe dans le cadre de l'opération de recrutement.



Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

iffiché le



ID: 070-257002584-20210329-2021\_18-DE

- De décide la création, à compter du 1er avril 2021, d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère et 2ème classe à temps complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires (soit 20/20ème), dans la discipline « Piano, Accompagnement et Formation Musicale», étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- > précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- autorise Mme la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
--

<sup>-</sup> réception en Préfecture le.....

<sup>-</sup> affichage le.....

<sup>-</sup> publication le .....

<sup>-</sup> informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.